

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE DES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 20  
Nombre de conseillers représentés : 6  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 23/09/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

**Absents donnant pouvoir** : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

**Absents excusés** : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Hélène LEMESLE

**Absents** : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### D29092025\_02 : Convention de servitudes ENEDIS sur la parcelle communale cadastrée section AP n°955 « ancien presbytère » quartier La Mothe

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques ;

Considérant la nécessité d'améliorer la qualité et la desserte d'alimentation du réseau électrique ;

Considérant la sollicitation de la Commune des Achards le 12 mai 2025 et l'accord d'ENEDIS sur la proposition de déplacement d'un ouvrage en date du 10 juin 2025 ;

Considérant que la parcelle AP 955 appartient au domaine privé communal ;

Ces travaux font suite aux travaux de démolition du bâtiment dénommé l'ancien « Carabi » sis rue de Nantes 85150 LES ACHARDS. En effet, une fausse coupure est restée en place après la démolition de l'ancien « Carabi » et à la demande de la commune, il convient de déplacer cette fausse coupure car elle se trouve dans l'emprise de l'Aménagement de l'Avenue Napoléon Bonaparte.

ENEDIS propose de transférer cette fausse coupure et de l'installer en saillie sur le domaine public communal devant la parcelle AP 955 appartenant au domaine privé communal, tel que figurant sur le plan en annexe ;

La convention de servitudes référencée affaire RAC-PDL-25-002899 DO BT a pour objet d'autoriser ENEDIS à déplacer ce coffret qui lui appartiendra et à en assurer la maintenance si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix POUR :

- **APPROUVE** la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune des Achards pour le déplacement d'une fausse coupure et son installation en saillie sur le domaine public communal devant la parcelle AP 955 appartenant au domaine privé communal, tel que figurant sur le plan;
- **AUTORISE** la publication de la convention ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le

ID : 085-200065795-20250929-D29092025\_02-DE



La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lynda Pruvost', written over the printed name.

Le Maire,

Michel VALLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Valla', written over the printed name and the official seal.



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 03/10/2025  
Au registre